

Étiquettes de Marque de Contrôle d'Étanchéité

CLI02152 – CLI02154

Vignettes rondes réglementaires pour équipements avec fluide frigorigère.

Au 1 juillet 2016 une marque de contrôle d'étanchéité doit obligatoirement être apposée si aucune fuite n'est détectée, de même une marque de défaut d'étanchéité devra être apposée si une ou plusieurs fuites sont détectées lors du contrôle.

